

Dépêche n°118513

Paris, Lundi 24 août 2009 , 13:32:20

AEF

Domaine : Enseignement scolaire - Jeunesse

Rubrique : Actualité - Enseignants - Premier degré

La « résistance pédagogique » se dote d'une charte et d'une caisse autonome de solidarité

Une « charte de la résistance pédagogique destinée à construire une école équitable, humaine et respectueuse des droits de l'enfant », sera dévoilée jeudi à l'issue de « l'université d'été des enseignants du primaire en résistance » qui se tient à Montpellier les 26 et 27 août, annonce lundi à AEF Bastien Cazals, directeur de l'école maternelle Louise-Michel à Saint-Jean-de-Védas (Hérault) et « résistant pédagogique » depuis le mois de novembre 2008.

La création d'une caisse autonome de solidarité pour les enseignants subissant des retraits de salaires devrait également être annoncée. « Jusqu'à présent, la caisse de solidarité passait par Sud-Education (AEF n°108985). Nous avons décidé dans un souci de clarté et de simplicité de créer une caisse autonome », explique-t-il. Après une année « marquée par des actions de désobéissance », l'université d'été doit permettre de « clarifier les principes que nous défendons et d'élargir le mouvement », précise-t-il.

« Ce que l'on veut défendre aujourd'hui avec cette charte, c'est la pédagogie. Il s'agit plus de propositions de principes pédagogiques que de pointages de problèmes », explique Bastien Cazals, dont le retrait d'emploi, suite à son refus d'utiliser le logiciel « Base élèves », devrait être signé par l'inspecteur d'académie de l'Hérault jeudi lors de la tenue de la Commission administrative paritaire départementale (CAPD) (AEF n°116759).

« Afficher notre désobéissance permet de se faire connaître mais ça peut aussi être contre-productif auprès des collègues qui peuvent être effrayés par la méthode et auprès de l'opinion publique qui ne comprend pas », ajoute-t-il. « Ce n'était pas une fin en soi. Avec la charte, on revient à quelque chose de plus central, à l'intérêt de l'enfant. On souhaite arriver à quelque chose de plus ouvert, on n'est plus seulement dans le refus et la désobéissance mais dans les propositions. On souhaite que tout le monde participe, et que les enseignants qui, effrayés par la méthode, n'ont rien dit, nous rejoignent ».

Alain Refalo, professeur des écoles de Colomiers (Haute-Garonne), sanctionné d'un abaissement d'échelon en juillet après avoir refusé d'appliquer le dispositif d' « aide personnalisée » (AEF n°117796), sera également présent mercredi et jeudi.

« Ce dispositif reste une aberration, il va à l'encontre du rythme de l'enfant et de la liberté pédagogique, deux principes essentiels », indique Bastien Cazals.